



Le 5 juin 2007

## Communiqué conjoint Garantie salariale 2005-2006

Comme vous le savez, l'entente 9 de la convention collective prévoit une garantie de salaire pour les années 2005-2006 et 2006-2007 pour les périodes de la première semaine complète de septembre à la dernière d'août, et ce, basée sur le revenu gagné en 2003-2004 pour la même période.

Comme l'année dernière s'est avérée être une première expérience pour les deux parties, l'exercice fut long. Après plusieurs échanges, la SAQ et le SEMB ont travaillé paritairement afin de régler les dossiers qui, selon le SEMB, demeuraient en suspens à la suite du 1<sup>er</sup> versement de la garantie salariale de l'automne dernier.

Nous sommes heureux de vous annoncer que la SAQ et le SEMB se sont entendus sur lesdits dossiers, et que les personnes concernées par la garantie salariale ont toutes été rejointes et ont accepté les montants qui ont été établis. Le versement se fera sur la paye du 7 juin 2007.

Pour ce qui concerne l'année 2006-2007, la SAQ et le SEMB ont convenu de travailler paritairement sur tous les dossiers à partir des critères qui ont été mis en pratique pour l'année 2005-2006. Le travail devrait prendre beaucoup moins de temps de cette façon.

Nous tenons à vous remercier pour votre patience, les délais de vérification et de recherche d'information ayant largement dépassé nos estimations.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre Katia Lelièvre au (514) 605-9254.

Katia Lelièvre  
Vice-présidente de la vie syndicale, de la mobilisation  
et de l'information  
SEMB SAQ CSN

Sylvain Larocque  
Conseiller en ressources humaines  
SAQ